



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 03 avril 2024

OBJET :

DE-24-04-1-17) AVENANT A LA CONVENTION D'AFFECTATION DE
L'EXCEDENT DE LIQUIDATION DE L'OPH DE VINCENNES ENTRE L'ETAT
ET LA COMMUNE

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 21 mars 2024 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANDEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANDEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme
VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme
KAMINSKA, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme VALERO, Mme BRÉON,
Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M.
DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M.
SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme
BALAGNA-RANIN, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. MOULY (pouvoir à Mme MARTIN), Mme SERVIAN (pouvoir à
Mme TOP), M. PITAVY (pouvoir à M. TOURNE), M. LAFON (pouvoir à Mme
LIBERT-ALBANDEL), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL), Mme DARNAULT
(pouvoir à M. LOUVIGNÉ).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 421-7, L. 421-7-1 et R. 421-1 ;

Vu le décret en date du 28 septembre 2017 portant dissolution de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes et attribuant l'excédent de liquidation à la commune de Vincennes ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 28 septembre 2017 portant désignation de la Fédération des Offices publics de l'Habitat comme liquidateur de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes en date du 9 décembre 2016 attribuant l'excédent de liquidation à la commune de Vincennes ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Vincennes en date du 14 décembre 2016 sollicitant la dissolution de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Vincennes en date du 11 avril 2018 approuvant la convention d'affectation de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes ;

Considérant que la commune de Vincennes a été désignée attributaire de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes et qu'il est nécessaire de conclure un avenant à la convention avec l'Etat afin de définir les modalités d'utilisation de cet excédent ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 28 mars 2024,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

| |
|--|
| Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240403-lmc1H11751H1-DE Date de réception en Préfecture : 08/04/2024 Date de Publication : 08/04/2024 |
|--|

ARTICLE I : Approuve l'avenant à la convention d'affectation de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes entre l'État et la commune de Vincennes prise en application du décret du 28 septembre 2017 portant dissolution de l'Office.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant à la convention.

ARTICLE III : Approuve le programme détaillé d'actions et de répartition de l'excédent de liquidation pour l'année 2024.

ARTICLE IV : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé